

L'Anse-Saint-Jean, le 15 juin 2022.

Je, soussigné, par les présentes, certifie que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance extraordinaire.

Jonathan Desbiens, Directeur général / Greffier-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 15 juin 2022 à 18 h 30, sous la présidence de M. Richard Perron, maire.

Sont présents :
Monsieur Richard Perron
Monsieur Michel Boudreault
Monsieur Carl Brassard
Monsieur Yvan Côté
Monsieur Daniel Boudreault
Monsieur Daniel Corbeil
Monsieur Claude Bouchard

Sont absents :

207-2022

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à l'avis de convocation.

Monsieur Richard Perron, maire : _____
Monsieur Michel Boudreault, conseiller: _____
Monsieur Carl Brassard, conseiller: _____
Monsieur Yvan Côté, conseiller: _____
Monsieur Daniel Boudreault, conseiller: _____
Monsieur Daniel Corbeil, conseiller : _____

208-2022

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault.

209-2022

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Sujets à l'ordre du jour
 - 3.1 Octroi de contrat de travaux dans le cadre du projet d'assainissement des

eaux usées et de la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste.

- 3.2 Octroi du contrat de surveillance dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées et de la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste.
- 3.3 Octroi du contrat de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées et de la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste.
4. Période de question.
5. Fermeture de la séance.

210-2022

OCTROI DU CONTRAT DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour les travaux de mise en place d'un système de traitement des eaux usées et de la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a confirmé son support via le protocole d'entente de collaboration #202115;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé une aide financière constituant 95 % des coûts admissibles à la charge de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissionnaires ont déposé des offres;

CONSIDÉRANT QUE les 3 plus bas soumissionnaires ont été analysés par la firme conceptrice, SNC-Lavalin, et que le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme;

CONSIDÉRANT l'urgence de débiter les travaux rapidement afin de respecter les échéanciers initiaux du projet;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour les travaux dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées et de la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste au plus bas soumissionnaire conforme, Action Progex, au montant de 20 272 765.09 \$ taxes incluses, tel que recommandé par la firme conceptrice SNC Lavalin.

211-2022

OCTROI DU CONTRAT DE SURVEILLANCE DANS LE CADRE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec son projet de mise en place d'un système de traitement des eaux usées et de la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a confirmé son support via le protocole d'entente de collaboration #202115;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé une aide financière constituant 95 % des coûts admissibles à la charge de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UN seul soumissionnaire, Englobe, a déposé une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service a été jugée conforme par le consultant de la Municipalité Solution IDC Inc. et par le comité de sélection municipal;

CONSIDÉRANT l'urgence de débiter les travaux rapidement afin de respecter les échéanciers initiaux du projet;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées et de la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste au seul soumissionnaire conforme, Englobe, au montant de 627 831.98 \$ taxes incluses, tel que recommandé par la firme de consultant Solution IDC Inc.

212-2022

OCTROI DU CONTRAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec son projet de mise en place d'un système de traitement des eaux usées et de la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a confirmé son support via le protocole d'entente de collaboration #202115;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé une aide financière constituant 95 % des coûts admissibles à la charge de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UN seul soumissionnaire, Englobe, a déposé une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service a été jugée conforme par le consultant de la Municipalité Solution IDC Inc. et par le comité de sélection municipal;

CONSIDÉRANT l'urgence de débiter les travaux rapidement afin de respecter les échéanciers initiaux du projet;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées et de la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste au seul soumissionnaire conforme, Englobe, au montant de 627 831.98 \$ taxes incluses, tel que recommandé par la firme de consultant Solution IDC Inc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

213-2022

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 18H35.

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / Greffier-trésorier

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».